

COMMUNE DE WESTHALTEN

ARRETE MUNICIPAL n°47/2020 portant interdiction de circulation sur la voie communale dénommée Rue de la Fontaine pour des camions de plus de 10 mètres de longueur

Le Maire de la Commune de WESTHALTEN,
Vu les articles L.131-4 et L.181-38 et suivants du Code des Communes,
Vu le Code de la route, articles 44 et R.225;
Considérant, qu'en raison des dangers particuliers que présente la circulation dans la rue de la Fontaine, il est nécessaire compte tenu du faible largeur de cette voie, de leur encombrement, de leur fréquentation, d'édicter des prescriptions spéciales pour les camions de plus de 10 mètres de longueur

ARRETE

Art.1er- A partir de ce jour, la circulation de tous les camions supérieurs à 10 mètres de longueur est interdite sur la section de la voie communale dite : Rue de la Fontaine (accès par la rue de Rouffach).

Art. 2- La Commune est tenue de poser les panneaux "circulation interdite aux camions de plus de 10 mètres de longueur" de part de la section de la voie interdite.

Art 3-Copie du présent arrêté sera adressé à

- * M. le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Rouffach
- * Brigade Verte
- * Archives
- * Affichage

Fait à Westhalten, le 16 septembre 2020

Le Maire,

Nathalie LALLEMAND

